

NOTE D'INFORMATION - RENTREE 2026 Nouveaux élèves de 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}



Après l'affectation, pour valider l'inscription de votre enfant, futur collégien au collège Lucie AUBRAC, vous devrez **effectuer une double démarche : procéder à l'inscription en ligne dans Educonnect en Juin et télécharger les documents** sur le site du collège :

<https://lucieaubrac.ent.auvergnerrhonealpes.fr>
rubrique « actualité » / article « inscription »

Ces documents d'inscription seront à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres du collège entre le 15 et le 19 juin 2026, et également le vendredi 12/06 dès 17h40, pour les familles de 6^{ème} du secteur participant à la réunion d'information. En cas de difficulté, merci de prendre contact avec le Secrétariat par mail ou par téléphone.

Pour les 6^{èmes} : l'inscription n'est acceptée qu'après affectation de l'élève au collège par M. l'inspecteur d'académie.

I) Pour valider l'inscription de votre enfant, documents à fournir obligatoirement :

- La fiche d'inscription complétée
- La fiche « renseignement vie scolaire » complétée
- La fiche d'urgence pour l'infirmerie complétée
- L'autorisation de transfert du dossier médical pour l'infirmerie complétée
- Un justificatif de domicile
- Les bulletins trimestriels avec **l'avis de passage en classe supérieure sur le dernier bulletin (uniquement pour les futurs 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème})**
- La copie du (des) livret(s) de famille (mariage + l'ensemble des enfants)
- Pour les parents séparés ou divorcés : une pièce justificative attribuant la garde de l'enfant

II) Demi-pension :

Les documents de la demi-pension sont à remettre avec le dossier d'inscription. Les élèves bénéficieront du service de la demi-pension dès la rentrée. Une régularisation pour les forfaits pourra se faire au vu des emplois du temps définitifs. Des inscriptions à la restauration pourront encore se faire à la rentrée et jusqu'aux emplois du temps définitif.

III) Adaptations : (PPRE / PPS / GEVASCO)

Si votre enfant présente des troubles avérés des apprentissages diagnostiqués par un professionnel, des adaptations pédagogiques peuvent être mises en place pour l'année scolaire 2026-2027. Vous devrez remettre avec le dossier d'inscription le(s) bilan(s) d'un professionnel (orthophonique, ergothérapeute, etc....).

Pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH, nous recevons par l'intermédiaire de l'école, le dernier GEVASCO.

Dans ces deux cas, le professeur principal vous contactera en Septembre.

Par ailleurs, vous trouverez également sur cet article :

- Les modalités des **autorisations des entrées et sorties** au collège Lucie AUBRAC
- Un descriptif des options facultatives (si souhaitées par l'élève)
- Les fournitures scolaires et les éventuels bons de commande groupés des fédérations
- Une note d'information sur le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- Le diaporama présentant notre collège
- Une information sur le traitement des données personnelles
- Les modalités pour obtenir **un titre de transport scolaire - rentrée 2026** : inscription à partir du 15 juin à l'adresse : <https://www.rubisjunior.grandbourg.fr/>
- Une information sur les 2 plateformes numériques : ENT du collège et Educonnect

Autre information

Pour faciliter les échanges, des informations administratives sont transmises par courriel ou SMS aux responsables légaux tout au long de l'année scolaire : toutefois, si vous préférez être informés par le biais du carnet de correspondance, vous pouvez en faire la demande écrite au Secrétariat de Direction.